

VACCINATION ANTI-COVID-19 : INSCRIPTION POUR LES 80 ANS ET PLUS

La vaccination massive contre la COVID-19 auprès de la population est en marche. Cette première étape vise exclusivement les personnes de 85 ans et plus.

Les 85 ans et plus (1936): vous pouvez dès maintenant prendre rendez-vous en ligne pour vous faire vacciner contre la COVID-19.



Opération vaccination COVID-19

Modification de dernière heure :

La campagne de vaccination contre la COVID-19 se poursuit avec l'ajout d'un groupe pouvant prendre rendez-vous, soit les personnes âgées de 80 ans et plus (1941). La prise de rendez-vous a débuté le 2 mars 2021 pour les personnes âgées de 80 ans et plus.

Site web : www.quebec.ca/vaccinCOVID - cet hyperlien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre.

CLIC SANTÉ Réservez votre rendez-vous santé



Sélectionnez un service

Vaccin COVID-19

Sélectionnez ce service



Saisissez votre code postal

Par téléphone : 1 877 644-4545, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, et les fins de semaine, de 8 h 30 à 16 h 30

[VOIR l'ANNEXE 1](#) pour plus d'informations sur la vaccination

INVITATION À LA VACCINATION PAR MARGUERITE BLAIS

« Je tiens particulièrement à inciter la population générale, comme le font déjà les personnes proches aidantes, à soutenir les aînés de leur entourage alors que la campagne de vaccination s'accélérera au cours des prochaines semaines. Certaines personnes aînées sont moins familières avec Internet et il ne faudrait pas que cela soit un frein pour se faire vacciner. Tout est mis en place pour que la prise de rendez-vous soit la plus simple possible. De plus, il serait important d'offrir un accompagnement à notre entourage qui pourrait avoir de la difficulté à se rendre dans un centre de vaccination. Grâce à nos efforts des derniers mois, nous avons réussi, tous ensemble, à freiner la propagation du virus. La campagne de vaccination est maintenant commencée, nous ne devons pas lâcher. C'est notre meilleur moyen pour vaincre la pandémie. »

Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants



M^{me} Marguerite Blais

La publication des Bulletins « Généralions + »
bénéficie d'un soutien financier de Desjardins

SUIVI DES ACTIONS : PÉTITION CONTRE LES ABUS FINANCIERS EN LOGEMENT

Il s'agit de la pétition déposée à l'Assemblée nationale par FADOQ en décembre 2020 dont le but était la « Protection des personnes âgées contre les abus financiers en résidence privée pour aînés ». Voici des actions réalisées :

- Appels à signer la pétition en décembre et janvier : ACEF-ABE, FADOQ -Thetford et CDA (notamment les bulletins Générations + du 14 décembre 2020 et du 5, 12 et 26 janvier 2021);
- Publi-reportage dans le Courrier de Frontenac le 16 décembre 2020 et le 13 janvier 2021 par les 3 organismes;
- À la mi-décembre, correspondances transmises aux 5 MRC desservies par l'ACEF - Appalaches – Beauce – Etchemins et à l'ensemble des municipalités de ces territoires;
- Le 15 décembre 2020, information par courriel à l'ensemble des partenaires locaux et régionaux susceptibles de collaborer à la démarche afin de recueillir le plus de signatures possibles;
- Depuis la mi-décembre, information à la députée de Lotbinière – Frontenac des actions en cours;
- Le 11 janvier 2021, un rappel effectué à la MRC des Appalaches et aux municipalités;
- Le 11 janvier 2021, entretien téléphonique avec Alain Faucher de radio Plaisir 105,5 et diffusion de capsules les 11, 12, 13 janvier;
- Le 13 janvier 2021, appels téléphoniques et courriels transmis au directeur général de la FADOQ – régions de Québec et Chaudière-Appalaches et de la présidente de l'AQDR de Québec et de la Table des aînés de la Capitale nationale afin qu'ils entreprennent une importante campagne médiatique sur leur territoire respectif;
- Le 14 janvier 2021, enregistrement d'une émission télévisée à TVCRA avec Pierre Sévigny, diffusion du 18 au 24 janvier 2021;
- Entre le 14 et le 25 janvier 2021, transmission de courriels, d'Infolettres ou de bulletins par les organismes locaux et régionaux;
- Le 19 janvier 2021, la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches diffuse une large communication appelant les individus et les organismes à signer ;
- Le 21 janvier 2021, un appel pressant à signer la pétition est inclus à l'intérieur du Bulletin « Au fil des jours » de la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches;
- Plusieurs organismes ont repris et diffusé les appels lancés par les 3 organismes et par la Table régionale des aînés;
- En janvier 2021, FADOQ Régions de Québec et Chaudière-Appalaches incite les membres FADOQ à signer la pétition.

Résultats de la pétition à l'Assemblée nationale : un total de 13 241 signatures au 1^{er} février 2021 (généralement ces pétitions ne dépassent pas 3 000 signatures).

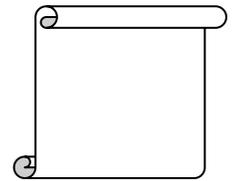
Les actions continuent :

- Le 25 janvier 2021, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ), lançait quelques actions dont la mise sur pied d'un registre en ligne afin de recueillir l'information de personnes ayant subi des hausses abusives de loyer dans leur résidence privée pour aînés (RPA). L'AREQ veut recueillir le plus d'informations possible afin de connaître l'ampleur de la situation et exiger des mesures pour protéger les personnes âgées contre de telles hausses;
- Le 10 février 2021, M^{me} Lise Lapointe, présidente de l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) a dénoncé les hausses abusives de loyer en résidences privées pour aînés (RPA). Elle s'est exprimée sur le sujet à l'émission Boréale 138 de Radio-Canada;
- Les 15 et 16 février 2021, transmission de correspondances personnalisées et actualisées selon leurs responsabilités ministérielles à M^{mes} Marguerite Blais et Andrée Laforest avec copie conformes au ministre de la Santé et des Services sociaux et au Premier ministre du Québec. Le tout accompagné d'une importante documentation ;
- Les 23 et 24 février 2021, transmission de correspondances personnalisées à l'intention de la ministre régionale de la Chaudière-Appalaches, au président de l'Assemblée nationale, au vice-président de l'Assemblée nationale et aux 4 députées et députés caquistes de la Chaudière-Appalaches accompagnées d'une importante documentation.

On se rappellera que cette demande était incluse dans les ATTENTES de notre milieu présentées à la ministre des Aînés et des Proches aidants, M^{me} Marguerite Blais, le 30 septembre 2019, lors d'une soirée-conférence qui s'est tenue à la Polyvalente de Thetford par le Conseil des aînés. L'initiative de cette demande de changement au bail ainsi que d'autres aménagements afin de protéger les personnes âgées et la population en générale revient au président de FADOQ-Thetford, M. Maurice Boulet. Ainsi dans l'opération « signature de la pétition » il a été le maître d'œuvre. Il poursuit en ce sens en initiant des lettres aux acteurs gouvernementaux.

CHRONIQUE JURIDIQUE – 2. LE TESTAMENT

Générations + proposera des éléments juridiques au cours des prochaines parutions. Dans le présent bulletin, on trouvera à l'**ANNEXE 2** une chronique intitulée « **LE TESTAMENT** » rédigée par Me Lucie Rouleau, notaire. Le document a déjà été publié dans le Magazine Belle Vie du Courrier Frontenac en 2016. Il a été reconfirmé par Me Rouleau en février dernier.



LE 8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

La Journée internationale des droits des femmes se déroule sous le thème « *Écoutons les femmes* ». Ce thème vise à illustrer ce constat: les femmes veulent des mesures concrètes pour combattre la pauvreté et la violence qu'elles subissent afin d'améliorer considérablement leurs conditions de vie et de travail.



Le visuel met en lumière les femmes dans toute leur diversité afin de représenter la pluralité de leurs réalités et des luttes féministes à mener. C'est par l'action collective, solidaire et inter-sectionnelle que nous pouvons aspirer à une transformation profonde de la société. L'objectif est que chaque femme qui regarde cette illustration s'y reconnaisse et sache que sa voix compte, qu'il y a une prise de conscience de sa réalité et qu'elle sera entendue!



LE CENTRE FEMMES SOULIGNE LA JOURNÉE DES FEMMES LE 10 MARS

La **Journée internationale des droits des femmes** sera soulignée par le Centre femmes La Rose des Vents en offrant une conférence gratuite dans le confort de votre salon. La conférencière invitée est M^{me} Line Bolduc. « **Comment faire place à la joie et au bien-être en période difficile** » tel est le titre de sa communication. L'activité aura lieu le mercredi 10 mars à 19 h sur Zoom.



Mme Line Bolduc

Pour y participer, il faut **s'inscrire** par téléphone 418 338-5453, par courriel :

cfrosedesvents.jhebert@cgocable.ca ou par le lien suivant :

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=DQSIkWsW0yxEjajBLZtrQAAAAAAAAAAAAAMAADH6ns1UMIZMTDZQOU5MSIY3RDIENjhOQlpMNUZIOS4u> .

Source : *Jessy Hébert, animatrice-intervenante Centre femmes La Rose des Vents*

LA VACCINATION CONTRE LA COVID : UNE PROTECTION À NE PAS NÉGLIGER

Une vidéo très intéressante présente les faits afin d'aider une personne à prendre une décision éclairée face à la vaccination : <https://www.youtube.com/watch?v=aBc1YoMo6tk&t=17s> .

L'IMPORTANCE DE PORTER UN AUTRE REGARD SUR LE VIEILLISSEMENT

Selon la professeure Michèle Charpentier, titulaire de la Chaire de recherche sur le vieillissement et la diversité citoyenne de l'UQAM, il faut changer notre vision.

Pour la chercheuse, la COVID-19 a exacerbé la tendance à percevoir la vieillesse uniquement à travers le prisme des soins, de la dépendance et de la vulnérabilité physique. « Quand on ne voit pas les gens dans l'entièreté de leurs réalités, on entretient une peur du vieillissement et on est convaincu que c'est un problème, ajoute-t-elle. Or, ce n'est pas le cas : vieillir est un phénomène évolutif dynamique normal dans lequel il y a des inégalités dont il faut se préoccuper. »

Il est nécessaire de ne pas considérer les personnes âgées comme un bloc monolithique, bien que beaucoup d'entre elles vivent actuellement une crise liée à la COVID-19. Pour se départir des approches désuètes centrées sur les dimensions médicales et économiques du vieillissement, il faut connaître la diversité des expériences et des réalités des personnes.

Il faut changer le regard que l'on porte sur le vieillissement et les personnes âgées.

Vivre seul(e)

Actuellement, les Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) accueillent seulement 3 % des personnes âgées du Québec. Celles-ci sont ainsi bien plus nombreuses à vivre seules, alors qu'elles représentent un tiers des aînés québécois. « On a vu des gens qui apprécient ce temps solitaire, car ils ont leur propre horaire et apprécient cette liberté. Leurs amitiés sont également très précieuses, même si elles sont rendues plus difficiles à entretenir avec la pandémie. » Lorsque vient le temps de partir en CHSLD, les personnes sont « placées » dans un milieu de vie qu'elles n'ont pas choisi, par manque de place. Dès lors, elles passeront chaque heure de chaque jour dans un endroit où elles n'ont pas décidé d'aller. Une situation invraisemblable et violente.

Il faut changer le regard que l'on porte sur le vieillissement et les personnes âgées.

Source : *Le Devoir*, extraits de l'article « Porter un autre regard sur le vieillissement » Cahier D, page 3, 20 février 2021, par Pascaline David, collaboration spéciale.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

MOMENT ET LIEU	INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT	RESPONSABLE
Mars	MOIS DE LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE	
Lun. 8 mars 2021	JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES	
Mer. 10 mars 2021 19 h Visioconférence	VISIOCONFÉRENCE de Line Bolduc, formatrice et autrice « Comment faire place à la joie et au bien-être en période difficile » Inscription au préalable cfrosedesvents.jhebert@cqocable.ca .	CENTRE FEMMES 418 338-5453

Production : Conseil des aînés de la MRC des Appalaches – Maurice Grégoire 418 338-1078

LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19

N.B. Adaptation par le Conseil des aînés des QUESTIONS ET RÉPONSES (document de communication du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches du 26 février 2021, modification le 1^{er} mars). Réponses sujettes à révision selon l'évolution des directives gouvernementales.



- La prise de rendez-vous pour recevoir le vaccin contre la COVID-19 vise exclusivement les personnes de 80 ans et plus. On peut prendre un rendez-vous –
 - Par le site web www.quebec.ca/vaccinCOVID - cet hyperlien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre.
 - Par téléphone 1 877 644-4545, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, et les fins de semaine, de 8 h 30 à 16 h 30
- La vaccination se fait exclusivement sur rendez-vous.

De plus, la personne qui accompagne une personne âgée de 80 ans et plus peut se faire vacciner, mais elle doit aussi avoir un rendez-vous avant de se présenter au centre de vaccination. Une seule personne proche aidante peut se faire vacciner, à condition qu'elle respecte les deux critères suivants :

- Qu'elle soit âgée de 70 ans et plus;
- Qu'elle soit présente 3 jours par semaine ou plus en soutien à la personne de 80 ans et plus.

Cette personne proche aidante peut être le conjoint ou la conjointe.

- Présentement, le lieu de vaccination pour la MRC des Appalaches est situé à Thetford Mines - Centre de congrès de Thetford, 777, 9e Rue Sud. Au cours de la semaine du 8 mars 2021, un autre site ouvrira, mais il est possible dès maintenant de prendre rendez-vous pour le CLSC de Disraeli.
- Selon l'arrivage des vaccins, les centres de vaccination seront ouverts 7 jours sur 7. L'horaire dépendra du nombre de vaccins que nous recevons. Les horaires des sites de proximité dans les CLSC varieront d'une semaine à l'autre.
- L'horaire des centres de vaccination respecte le couvre-feu.
- Pour le moment, il s'agit de directives provenant du national qui tiennent compte de la quantité de vaccins, du nombre de personnes à vacciner par catégorie d'âge et de l'épidémiologie (exemple : les personnes de Montréal et Laval seront vaccinées plus rapidement).
- Pour le moment, il est prévu que la 2e dose soit administrée dans un délai de 12 semaines (84 jours) après la 1re dose. Lors de l'administration de la 1re dose, un rendez-vous pour la 2e dose sera donné.
- Nous sommes très sensibles à ce que des **modalités de transport pour les personnes à mobilité réduite soient organisées**. Nous travaillons en collaboration avec plusieurs partenaires sur les modalités à mettre en place pour les personnes qui n'auraient pas de transport.
- Pour le moment, **il n'y a pas de vaccination à domicile**. Les vaccins contre la COVID-19 disponibles (Pfizer et Moderna) ne sont pas conçus pour être déplacés contrairement à celui de la grippe. De plus, chaque fiole de vaccin contient plusieurs doses qui doivent être administrées dans un délai serré. Cette décision a été prise afin qu'aucune dose de vaccin ne soit perdue.

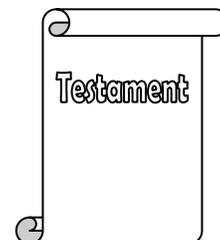
Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches QUESTIONS ET RÉPONSES concernant la vaccination contre la COVID-19 en date du 26 février 2021

ANNEXE - Bulletin « Générations + » 2 mars 2021

CHRONIQUE JURIDIQUE – 2. Le testament

Faire un testament ne fait pas mourir... Il vous donne plutôt la tranquillité d'esprit de savoir que, au moment où votre décès attristera les gens que vous aimez, vous aurez tout prévu pour leur éviter des problèmes et faciliter les bonnes relations. Que vous ayez beaucoup de biens ou que vous en possédiez peu, il importe par-dessus tout qu'ils soient transmis sans complication à ceux et celles à qui vous les destinez au moment de votre décès et que vous facilitiez la tâche de la personne qui devra liquider votre succession en lui laissant par écrit des instructions claires.

En l'absence de testament, c'est la loi qui déterminera vos héritiers et la part de chacun d'eux. Les personnes ainsi désignées ne seront pas nécessairement celles que vous auriez privilégiées. Cette situation pourrait être la source de plusieurs problèmes et les règles de dévolution légales pourraient réserver de très mauvaises surprises. Par exemple, votre conjoint de fait ne sera en aucun cas votre héritier et votre époux ou votre épouse ne sera pas votre unique héritier.



Si un jugement de divorce révoque le legs fait à l'époux et sa nomination en tant que liquidateur, la séparation de corps et de biens n'empporte pas telle révocation. Pas plus qu'une séparation des conjoints de faits.

Les familles monoparentales, recomposées ou reconstituées sont maintenant très fréquentes. Aussi, rédiger un testament devient un exercice parfois complexe, surtout quand il y a des enfants issus d'une union précédente.

Il est incontestable que le testament notarié est celui qui vous offre le plus d'avantages. En plus d'établir clairement vos volontés, il prend effet immédiatement à votre décès, sans besoin d'être vérifié par le tribunal, contrairement au testament olographe ou devant témoins. De plus, l'original étant conservé dans une voûte chez le notaire, il est donc toujours en sécurité.

Votre testament vous permet également de voir à la protection de vos enfants mineurs en vous permettant de leur nommer un tuteur et en prolongeant l'administration de leur héritage au-delà de l'âge de la majorité.

En tout temps, on peut rédiger un nouveau testament ou un codicille pour apporter des modifications.

Souvenez-vous que le testament vous permet d'établir clairement vos volontés. Un testament bien fait est le gage du respect de vos dernières volontés. De plus, il peut grandement faciliter à vos proches le règlement de votre succession. Les conseils d'un professionnel pourraient vous être d'une grande utilité. Soyez prévoyants!

Lucie Rouleau, notaire